



Convention de partenariat Culturel Toulouse Métropole – Aucamville 2022-2025

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Commune d'Aucamville

représentée par son Maire, Monsieur Gérard ANDRÉ, ci-après dénommé **la Ville d'Aucamville**, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal d'Aucamville,

ET

Toulouse Métropole

représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc MOUDENC, ci-après dénommé **Le Théâtre et Orchestre National du Capitole**, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil de la Métropole en date du 10 février 2022,

PREAMBULE :

- Vu la première convention de partenariat culturel entre Toulouse Métropole et la ville d'Aucamville applicable du 1^{er} juin 2018 au 31 août 2021 et adoptée par délibération 18-0155 par le conseil métropolitain de Toulouse Métropole ;
- Vu la volonté de maintenir le dispositif CULTUR'BUS entre certaines communes de la métropole Toulousaine ;

L'une des priorités de la politique culturelle de la ville d'Aucamville est de sensibiliser tous ses habitants, et les enfants de manière privilégiée, à tous les arts, dont la musique. Dans ce cadre, elle a créé un dispositif intitulé « Cultur'bus », en partenariat avec les mairies de Fonbeauzard et de Launaguet. Ce dispositif vise à permettre aux habitants de ces 3 villes (voire d'autres villes voisines lorsque cela est possible) d'aller assister à des spectacles de qualité présentés dans des institutions culturelles toulousaines de prestige, que ces trois villes ne seraient pas à même de programmer. Elles offrent ainsi à leurs habitants un service de proximité en sélectionnant des spectacles, en se mettant en relation avec ces institutions toulousaines pour la réservation des places, et en accompagnant leurs habitants sur les lieux (y compris en finançant le transport sur place). Ces concerts sont destinés en particulier aux familles et aux enfants afin de sensibiliser tous les publics à la musique classique.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE I : - Objet

Le Théâtre et Orchestre national du Capitole et la ville d'Aucamville conviennent de poursuivre la collaboration initiée en janvier 2015 pour permettre aux habitants de la commune (et des villes voisines partenaires) d'aller assister à des spectacles du Théâtre et de l'Orchestre national du Capitole que la ville d'Aucamville a retenu dans le cadre du dispositif « Cultur' bus ».

ARTICLE II : - Pré-réservation

Avant de procéder à la vente de billets, la ville d'Aucamville procède à une pré-réservation de places auprès du service billetterie du Théâtre et l'Orchestre national du Capitole. Un ajustement entre le nombre de places pré-réservées et le nombre de places qui seront effectivement vendues intervient trois semaines avant la date de représentation du concert concerné.

ARTICLE III: - Vente des billets par la ville d'Aucamville

La Ville d'Aucamville encaisse sur la régie de recettes du service culturel les recettes correspondant à la vente de places pour les habitants d'Aucamville, Fonbeuzard et Launaguet (voire d'autres villes voisines lorsque cela est possible).

La ville d'Aucamville établit ensuite un bon de commande adressé au Théâtre et Orchestre national du Capitole pour le nombre et montant des places concernées.

ARTICLE IV: - Reversement du montant des billets au Théâtre et Orchestre national du Capitole

Au moment de la remise des billets par le Théâtre et Orchestre national du Capitole au régisseur culture d'Aucamville, le Théâtre et Orchestre national du Capitole délivrera à la ville d'Aucamville une facture qui sera réglée par la régie d'avance du service culturel de la ville d'Aucamville.

ARTICLE V: - Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} mars 2022 pour la saison lyrique, chorégraphique et symphonique 2021-2022, soit jusqu'au 31 août 2022 et sera reconductible par tacite reconduction pour les saisons suivantes, jusqu'au 31 août 2025.

**Fait à Toulouse, le
en deux exemplaires originaux.**

Le Théâtre et Orchestre national du Capitole

La Ville d'Aucamville

**Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Président de Toulouse-Métropole**

**Monsieur Gérard ANDRÉ
Maire d'Aucamville**